

**INTERVENTION DE LA BELGIQUE AU TITRE DU POINT « DEBAT GENERAL »
DE L'ORDRE DU JOUR DE LA 63^{ème} SESSION DU SOUS-COMITE JURIDIQUE DE L'UNCOPUOS**

[Madame la Présidente,]
[Monsieur le Président,]

La Délégation belge se félicite de vous voir présider cette session du Sous-Comité juridique. Elle mettra tout en œuvre pour contribuer à un travail fructueux sous votre guidance, avec l'appui précieux du Secrétariat et en coopération avec les autres Etats membres et les observateurs.

La Belgique s'inscrit pleinement dans la déclaration faite par la/le distingué représentant de l'Union européenne et souhaite ajouter ce qui suit à titre national.

[Madame la Présidente,]
[Monsieur le Président,]

Nous le répétons depuis maintenant plusieurs années en ouverture de nos sessions : l'espace extra-atmosphérique est en pleine mutation. Tout en offrant chaque jour plus d'opportunités et de possibilités, ce domaine d'activités variées est également soumis à une occupation et une compétition croissantes. La situation telle que nous la connaissons aujourd'hui nous impose de prendre nos responsabilités d'Etats et d'envisager des choix pour garantir l'exploration et l'utilisation pacifique, équitable, sûre et durable des ressources spatiales.

Opérer ces choix implique d'avoir recours à des instruments juridiques adéquats, qu'ils soient générateurs d'obligations ou indicateurs de comportements responsables. Nous disposons à et égard d'un cadre conventionnel élaboré : cinq traités conclus sous les auspices des Nations Unies et des résolutions ou des recommandations entérinées par l'Assemblée Générale. Si ces traités ont parfois fait l'objet de critiques ou de doutes quant à leur efficacité durant ses deux dernières décennies, il semble qu'ils fassent aujourd'hui l'objet d'un regain d'intérêt. L'ordre du jour de cette session en témoigne.

Ainsi, les Articles IX et XI du Traité sur l'Espace de 1967 apportent des réponses à des problématiques tout à fait actuelles, comme celles de la prévention des interférences nuisibles entre activités, et méritent d'être réétudiés dans le cadre de nos travaux. La mise en œuvre des traités est également une réponse positive et constructive aux recommandations des Lignes directrices de l'UNCOPUOS sur la viabilité à long terme des activités spatiales. Mais le plus grand avantage de ces traités est d'exister à une époque où la négociation et la conclusion de tels instruments juridiques multilatéraux seraient difficilement envisageables.

La Belgique plaide donc pour une redécouverte des traités des Nations Unies sur l'espace extra-atmosphérique, en tenant particulièrement compte de leur mise en œuvre par le biais des lois nationales en plein développement et en pleine évolution. Ainsi, la loi spatiale belge de 2005 fait

actuellement l'objet d'un réexamen approfondi afin de tenir compte des enjeux actuels, notamment à la lumière des travaux de l'UNCOPUOS, mais également des priorités européennes et nationales.

[Madame la Présidente,]

[Monsieur le Président,]

Fin janvier 2024, la Belgique a signé les ARTEMIS Accords. En tant qu'Etat participant à la coopération internationale dans le cadre du programme ARTEMIS, notre pays se réjouit de travailler avec les autres Etats adhérents à cet instrument non liant sur des questions déterminantes pour l'exploration des corps célestes et l'utilisation de leurs ressources.

Cette démarche de la Belgique est également motivée par les liens étroits qui existent entre les principes énoncés par les ARTEMIS Accords et le mandat de l'UNCOPUOS. Ce dernier reste l'enceinte incontournable pour établir un cadre international, global et ouvert, applicable à l'exploration des corps célestes, à l'utilisation et, le cas échéant, à l'exploitation de leurs ressources.

La réaffirmation, par les ARTEMIS Accords, de l'importance du Traité sur l'Espace de 1967 comme base de la coopération internationale et de la régulation des activités spatiales consolide encore davantage ces liens étroits et naturels avec le Comité.

La récente réunion d'experts à Luxembourg, organisée par le Bureau des Affaires spatiales en partenariat avec le Grand-Duché de Luxembourg et la Belgique, montre notre volonté d'aboutir à une action cohérente et concertée entre tous les acteurs. Je profite de cette occasion, [Madame la Présidente] / [Monsieur le Président], pour renouveler nos remerciements à l'Agence spatiale luxembourgeoise, au Gouvernement luxembourgeois et au Bureau des Nations Unies pour les Affaires spatiales, pour cette opportunité de coopération.

Nous espérons que les contributions à cette réunion d'experts pourront alimenter les réflexions au sein du groupe de travail sur les Ressources spatiales.

Je vous remercie.